



Gidsen-en Scoutsbeweging in België

Guidisme et Scoutisme en Belgique

Jamboree 2015 – Règles de vie

Quand des gens vivent ensemble, il y a toujours des règles à mettre en place. Qu'est-il possible de faire ? Qu'est-il permis de faire ? Pour que tout se déroule bien, ces règles doivent être observées par les participants. Les membres des troupes mais aussi les animateurs, les IST et les membres de l'équipe de coordination marquent leur accord vis-à-vis de ces règles et les respectent. Elles sont valables durant toute la durée du projet du contingent belge pour le Jamboree 2015 au Japon.

1. Engagement

Par son inscription, chacun s'engage à prendre part à l'ensemble des activités préparatoires du projet ainsi qu'au Jamboree. Des exceptions pour des circonstances imprévues peuvent toujours être faites. Dans ce cas, parles-en à temps avec ton staff ou ton groupe de travail.

Pour les troupes, les staffs veillent aux présences et tient une liste de présence.

2. Respect mutuel

Comme scouts et guides, nous veillons au respect de chacun. Ceci signifie que nous nous abordons avec respect et que nous laissons sa chance à chacun.

3. Drogues

"Le scout s'éclate sans drogue." Toutes les drogues illégales (y compris les drogues dites "douces") sont interdites.

4. Alcool

Durant les activités préparatoires en Belgique, toute consommation d'alcool par des participants de moins de 18 ans est interdite. Pour les animateurs et IST un bar sera organisé en soirée par l'équipe de coordination du contingent. Nous attendons une consommation responsable pour chacun. Il est interdit d'emmener de l'alcool avec soi.

Gidsen-en Scoutsbeweging in België
Guidisme et Scoutisme en Belgique
Member of WAGGGS and WOSM

Rue de Dublin 21
B-1050 Bruxelles
phone: +32.2.508.12.00
fax +32.2.508.12.01
info@jamboree2015.be

Au Japon, nous nous conformons à la législation locale et aux règles mises en place par l'organisation du Jamboree. Pour information, l'âge légal autorisant à fumer et à consommer de l'alcool est fixé à 20 ans.

5. Tabac

Durant les activités préparatoires en Belgique le tabac est interdit pour les membres de troupes. Des zones et des moments adaptés seront prévus pour les animateurs et IST par l'équipe de coordination du contingent.

Au Japon, nous nous conformons à la législation locale et aux règles mises en place par l'organisation du Jamboree. Pour information, l'âge légal autorisant à fumer et à consommer de l'alcool est fixé à 20 ans.

6. Sommeil

Durant les activités préparatoires, nous prévoyons 8 heures de calme nocturne. Cette période de calme doit être respectée. Le sommeil de chacun doit être respecté.

Les tentes des membres des troupes ne sont pas mixtes.

7. Couples

Les relations entre un membre d'une troupe et un IST/ animateur/ coordinateur sont interdites pendant les activités du Jamboree.

Toutes les autres relations ne doivent pas être gênantes pour le groupe. Chacun peut signaler qu'une relation est perturbante pour lui.

8. GSM et autres appareils électroniques

Les GSM et autres appareils électroniques ne peuvent en aucun cas perturber les activités. Si tu emportes de tels appareils, tu le fais à tes propres risques.

9. Ecologie

Comme scouts et guides, nous adoptons évidemment un comportement écologique.

Ceci veut dire:

- que nous évitons les déchets inutiles et que nous les trions ;
- que nous avons du respect pour la nature et le matériel ;
- que nous tenons compte de la pollution sonore et respectons le silence

10. Conséquences et exécution des règles de vie

L'ensemble de l'équipe d'accompagnement porte l'ensemble de ces règles.

Le staff de troupe est responsable pour les membres de sa propre troupe.

En cas de non-respect des règles de vie, l'équipe de coordination du Jamboree se réserve le droit d'exclure un participant du projet du Jamboree. Les conditions d'annulation reprises au chapitre 5 de conditions générales sont d'application.

En cas d'exclusion durant le Jamboree, les frais complémentaires engendrés par le rapatriement seront à charge du participant ou de son représentant légal.

11. Modification des règles de vie

L'équipe de coordination a le droit de modifier le contenu des règles de vie. Les modifications sont d'application dès qu'elles sont publiées sur le site www.jamboree2015.be.